



Compte-rendu Conseil Municipal Mardi 30 mars 2010

L'an deux mil dix, le trente mars, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2010

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Virginie Vincendeau, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, David Loutreuil, Béatrice Gomit, Christine Trichet, Paul Couzard, Alain Bouvet, Joël Deschamps, Robert Portier.

Absents représentés : Pascale Buronfosse-Bjai par Michel Rougier, Yvan Bailly par Joël Deschamps, Sylvia Pain par Béatrice Vinet, Christine Guézou par Jean-Pierre Roblin

Absents non représenté : Emmanuel Mandon

Secrétaire de séance : David Loutreuil

1/ Adoption du Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2010 par 18 voix.

2/ Toutes les délibérations ont été adoptées par 18 voix.

Monsieur le Maire demande un minute de silence en la mémoire des sinistrés de la tempête Xynthia et, plus particulièrement, pour Monsieur Lelièvre.

2010 – 01/03 – Approbation du Compte Administratif 2009

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Le Compte administratif retrace l'ensemble des opérations de l'année écoulée, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. En tant que Maire, Monsieur Yann Juin, est responsable des opérations comptables effectuées : à ce titre, il doit quitter la salle du Conseil pour que l'assemblée puisse délibérer en toute indépendance. Cependant, Monsieur le Maire informe que cette délibération ne change rien aux résultats 2009 ; il s'agit simplement d'une écriture comptable qui n'a pas été respectée.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel Rougier, donne acte de la présentation faite au Compte administratif 2009, lequel peut se résumer comme suit :

Budget Général de la Commune

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2009	1.337.684,39 €	1.578.366,83 €	240.682,44 €
Résultats 2008 reportés en 2009		99.078,87 €	99.078,87 €
Résultats à affecter	1.337.684,39 €	1.677.445,70 €	339.761,31 €

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = + 339.761,31 €

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations sur l'exercice 2009	543.717,64	666.837,31 €	123.119,67 €
Résultats 2008 reportés en 2009	69.281,01 €		- 69.281,01 €
Résultats à reporter	612.998,65 €	666.837,31 €	53.838,66 €

Solde d'exécution de la section d'investissement = + 53.838,66 €

Section d'investissement - Restes à réaliser au 31 décembre 2009

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Investissement	113.556,14	80.784 €	- 32.772,14 €

Excédent de la section d'investissement est donc de = 21.066,52 €

Résultats cumulés, y compris les restes à réaliser =
339.761,31 € + 53.838,66 € - 32.772,14 € = 360.827,83 €

2010 – 02/03 - Affectation du résultat – Budget principal Commune

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Après avoir approuvé le Compte Administratif le 30 mars 2010,
En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire propose que :

- l'excédent de fonctionnement 2009 de **339.761,31 €** soit affecté en totalité à la section de fonctionnement (compte 002).

2010 – 03/03 - Affectation du résultat – Budget annexe Camping

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Après avoir approuvé le Compte Administratif le 24 Février 2010,
En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M4,

Monsieur le Maire propose que l'excédent d'exploitation 2009 de 22.806,19 € soit affecté de la manière suivante :

- à la section d'exploitation (compte 002) : 10.889,53 €
- à la section d'investissement (compte 001) : 11.916,66 €

2010 – 04/03 - Affectation du résultat – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Après avoir approuvé le Compte Administratif le 24 Février 2010,
En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire propose que :

- l'excédent de fonctionnement 2009 de 2.657,73 € soit affecté en totalité à la section d'exploitation (compte 002),
- l'excédent d'investissement 2009 de 68,19 € soit affecté en totalité à la section d'investissement (compte 001)

2010 – 05/03 – Budget Primitif 2010 - Commune

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2010 de la commune qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1.811.391,41 €			1.811.391,41 €
Recettes	1.471.630,10 €		339.761,31 €	1.811.391,41 €

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1.180.209,40 €	113.556,14 €		1.293.765,54 €
Recettes	1.159.142,88 €	80.784 €	53.838,66 €	1.293.765,54 €

Total du budget primitif de la commune :
1.811.391,41 + 1.293.765,54 = 3.105.156,95 €

2010 – 06/03 - Budget annexe 2010 : Camping

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2010 du camping qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	93.489,53 €			93.489,53 €
Recettes	82.600 €		10.889,53 €	93.489,53 €

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	225.296,66 €			225.296,66 €
Recettes	150.000 €	63.380 €	11.916,66 €	225.296,66 €

Total du budget annexe « Camping » = 93.489,53 € + 225.296,66 € = 318.786,19 €

2010 – 07/03 - Budget annexe 2010 : zone commerciale

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2010 de la zone commerciale qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	39.443,73 €			39.443,73 €
Recettes	36.786 €		2.657,73 €	39.443,73 €

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	14.068,19 €			14.068,19 €
Recettes	14.000 €		68,19 €	14.068,19 €

Total du budget annexe « Zone commerciale » :
39.443,73 € + 14.068,19 € = 53.511,92 €

2010 – 08/03 – Fiscalité – Taux d'imposition 2010

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la présentation du Budget principal de la commune lors des différentes réunions de commission des finances et de municipalité,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux des contributions directes pour l'année 2010 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,50 %
- Taxe foncière bâtie : 26,50 %
- Taxe foncière non bâtie : 69,50 %

2010 – 09/03 – application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

En application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2010, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 630.729 € ;

- décide d'inscrire au BP 2010 1.331.848,42 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 211 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- autorise Monsieur le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune d'Esnandes s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

2010 – 10/03 - Approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Charente-Maritime 2010/2016

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit que dans chaque département soit établi un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage selon les modalités qui varient en fonction de leur taille. Toutes les communes doivent participer à l'accueil des gens du voyage.

Pour les communes de moins de 5.000 habitants, comme sur la commune d'Esnandes, le devoir d'accueil est issu de la jurisprudence et du respect de la liberté constitutionnelle d'aller et venir. Cela concerne les aires de petits passages, jusqu'à 20 caravanes, pour permettre la halte de 48 heures à 15 jours. Elles sont sommairement aménagées et disposent d'un point d'eau.

Le Schéma Départemental est le fondement des obligations des communes. Ce schéma doit être approuvé par l'Etat et le Conseil Général, il est nécessaire, au préalable, de recueillir l'avis des communes notamment avant la réunion de la commission départementale consultative des Gens du voyage du 7 mai 2010.

En conséquence, Monsieur le Maire vous propose de vous prononcer sur le projet du schéma départemental : ce nouveau schéma n'entraîne pas de modification des équipements actuels à Esnandes ; à savoir un maintien de l'accueil existant pour 30 caravanes et une coordination confiée à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Schéma départemental des Gens du Voyage de la Charente-Maritime 2010/2016 sous réserve des amendements suivants :

- que les financements de l'Etat soient maintenus pour les opérations de construction des aires d'accueil nouvelles,
- que l'Etat, le Conseil Général et la CDA de La Rochelle accompagnent financièrement les projets concourant à la sédentarisation des Gens du Voyage (ex: terrains familiaux, habitat adapté).

De plus, la municipalité réaffirme le souhait de renforcer l'accompagnement social des occupants des aires d'accueil par la collaboration des différents acteurs : gestionnaire, services sociaux spécialisés et services sociaux du territoire.

En conclusion, la municipalité souhaite être informée des différents groupes de travail mis en place par la Commission consultative départementale des Gens du Voyage pour répondre aux objectifs du schéma départemental référencé ci-dessus de façon à pouvoir participer à ceux retenant son attention.

2010 – 11/03 – signature d'un avenant à la convention « Etat/commune : restauration de l'église Saint-Martin » après la tempête de 1999.

Rapporteur : Béatrice Vinet

En juillet 2002, l'Etat et la commune d'Esnandes ont signé une convention (n° 202 17 54 5620 2002 146) pour des travaux d'étanchéité et de restauration de l'église Saint-Martin. Ces travaux ont été réalisés. Après le solde des comptes, il apparaît que l'Etat doit reverser à la commune d'Esnandes la somme de 17.579,66 € soit 50% du reliquat.

2010 – 12/03 – Demandes de subvention – Réfection de l'Aile de la Mairie – Phase2 – Programme 2010.

Rapporteur : Béatrice Vinet

Les travaux de l'Aile de la Mairie – Phase 2 devraient ainsi achever un programme de restauration lancé en 2009. Cette nouvelle tranche de travaux concerne les bureaux d'accueil du SIVU L'ENVOL et du CCAS qui seront regroupés dans un même lieu et pourront ainsi faciliter les démarches des usagers.

Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes susceptibles de nous apporter leur concours financier : Etat, Région, Département,

Le montant des travaux est estimé à : 28.660,98 € HT

2010 – 13/03 - Démission d'un adjoint au Maire, Election d'un nouvel adjoint et désignation d'un conseiller municipal délégué

Rapporteur : Yann Juin

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Mademoiselle Virginie Vincendeau de son poste de 3^{ème} adjoint au Maire.

Informé en date du 9 mars 2010 le Préfet de la Charente Maritime, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a accepté le mardi 23 mars 2010, la démission de Mademoiselle Virginie Vincendeau de son poste d'adjoint au maire. Le Préfet a par ailleurs bien noté que Mademoiselle Vincendeau reste conseillère municipale.

Il est précisé que, conformément à la jurisprudence, chacun des adjoints suivant l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve avancé d'un rang. Ainsi, Monsieur Fabrice Brisson devient 3^{ème} adjoint au Maire, Madame Béatrice Vinet devient 4^{ème} adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose de pourvoir au remplacement de Mademoiselle Virginie Vincendeau et, sachant que par délibération en date du 14 mars 2008, il avait été fixé à 5 le nombre d'adjoints, d'élire en conséquent le 5^{ème} adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Françoise Guigard.

Pour ce faire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 – L.2122-7 – L.2122-8 – L.2122-9 – L.2122-5 – L.2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à lui remettre fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- nombre de suffrage déclaré nul :
- nombre de suffrages exprimés : 18
- majorité absolue :
- a obtenu, nombre de voix : 18

Madame Françoise Guigard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

Vu la délibération du 14 mars 2008 relative à la désignation de Madame Françoise Guigard, conseillère municipale déléguée,

Monsieur le Maire propose que Mademoiselle Virginie Vincendeau soit désignée conseillère municipale déléguée. Elle sera chargée des questions relatives bulletin communal, bibliothèque et événementiel.

Vu la délibération en date du 21 mai 2008 relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués et sachant que l'ensemble des indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à :

- . installer Madame Françoise Guigard au poste de 5^{ème} adjointe au Maire,
- . désigner Mademoiselle Virginie Vincendeau, conseillère municipale déléguée chargée bulletin communal, bibliothèque et événementiel,
- . maintenir à l'identique les indemnités de fonction des adjoints ; à savoir 16,50 % de l'indice brut 1015 majoré 821 pour le 1^{er} et 3^{ème}, 13,50% pour le 2nd et 12% pour le 4^{ème} et 5^{ème} et des Conseillers municipaux délégués au taux de 2,4% de l'indice brut 1015 majoré 821.

2010 – 14/03 – Subventions aux Associations

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la charte de la vie associative,

Vu les propositions de la Municipalité du 24 mars 2010,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2010 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de la manière suivante :

Associations	Fonctionnement	Investissement	Total
Esnandis	15.000 €		15.000
Total	15.000 €		15.000 €

Questions diverses

Monsieur le Maire précise pour le BP 2010 et les deux budgets annexes qu'ils ont été conçus avant la tempête du 28 février. Ces propositions ne prennent pas en compte cet événement majeur qui a considérablement endommagé le patrimoine de la commune. La solidarité passe par une augmentation des 3 taxes. Ce augmentation représente en moyenne 35 euros par foyer fiscal. La commune a sollicité les aides des collectivités : Conseil Régional, Conseil Général et communauté d'agglomération. Seul l'Etat n'a aujourd'hui avancé aucun chiffrage exact. Pourtant, d'importants travaux sont à programmer sur le territoire communal ; stade de football, camping, voirie, camping municipal. La commune, comme les particuliers, est soumise aux décisions des assurances sachant que subsistent des biens non assurables tels, par exemple, les plantations et espaces verts.

Les premières estimations avoisinent les 2.000.000 € de dégâts sur les biens publiques. Chacun doit avoir à l'esprit que le délai de reconstruction sera forcément long.

Monsieur le Maire détaille le budget de la Zone commerciale en rappelant les études en cours menées par la CCI et les programmes éventuels étudiés par la SEMDAS. Comme certains ont pu le constater, le distributeur de billets a été arraché dans la nuit du 16 mars 2010. Le crédit lyonnais et la commune réfléchissent à une nouvelle implantation, sachant que le DAB est désormais « rentable » car de plus en plus utilisé.

Monsieur Fabrice Brisson informe que le gaz a été coupé pour la journée du 30 mars suite à une mauvaise manipulation d'une entreprise intervenant dans les travaux de la rue de l'Eglise, avant d'être rétablis dans la soirée. L'adjoint au Maire estime le calendrier des travaux de voirie à 4 mois maximum. Par ailleurs, Monsieur Brisson se félicite du travail effectué par le service technique sur les espaces verts et explique le marquage au sol avenue de la République par les travaux engagés par la CDA pour transférer la station d'épuration vers celle de Marsilly.

Madame Béatrice Vinet annonce que le « parapluie » de protection pour les travaux de l'église est en cours de pose. Les travaux se déroulent, pour l'instant, suivant le calendrier initialement prévu.

Monsieur Michel Rougier rappelle que le CA du CCAS du 25 mars a attribué les dons importants reçus pour les sinistrés de la tempête ; ainsi, la répartition s'est faite entre le CCAS de Saint-Jean de Liversay pour la famille des deux enfants décédés à Charron, le CCAS de Charron et une partie restant au CCAS d'Esnandes notamment pour les frais d'obsèques engagés pour Mr Lelièvre. La commune de Thorens Glières a également organisé une collecte qui sera reversée au CCAS d'Esnandes.

Madame Françoise Guigard précise qu'à l'initiative de l'association « art évolution », un arbre sera planté en avril prochain en la mémoire de Mr Lelièvre. La municipalité propose l'espace du pas des roches, avec vue sur mer.

Monsieur le Maire se félicite de l'avis favorable du Commissaire enquêteur sur le PLU. Cependant, compte tenu des événements liés à la tempête, et notamment pour ce qui concerne les côtes de zones de submersion qui seraient révisées à la hausse par les services de l'Etat, Monsieur le Maire indique que les services concernés à la CDA travaillent sur ce dossier. Une réunion sur la ZPPAUP évoquera également cette question.

Une dernière information avant de se remémorer, ensemble, les premières heures de la tempête : l'accueil de la mairie est, en avril, modifié comme suit :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10h/13h
- mercredi : 13h/19h

Monsieur le Maire rappelle les différentes séquences qui l'ont amené, en ce dimanche 28 février dès 7 heures du matin, à activer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Dès le vendredi soir, en Conseil communautaire à Esnandes, Monsieur le Maire a fait part de l'alerte météo de la Préfecture avant de relayer cette information à la population sur le panneau lumineux. Les recommandations du Préfet ont pu être ainsi largement diffusées ; notamment en conseillant aux personnes de rester chez elles.

A 6 heures du matin, un premier tour a été effectué dans les zones sensibles. Le premier constat a motivé l'activation du PCS et, dès 8 heures, deux cellules de crise étaient mises en place pour accueillir à la salle des fêtes des personnes de Charron évacuées par la Sécurité civile et au restaurant scolaire pour les esnandais, renforcées par le retour du téléphone et de l'électricité à 11 heures.

Un formidable élan de solidarité a pu mobiliser, autour des élus, des bénévoles, de l'EPHAD et des agents de la mairie, au fur et à mesure de la journée, des soutiens nombreux. Monsieur le Maire remercie très sincèrement tous ceux qui se sont mobilisés et regrette toutefois l'attitude de certains, les commentaires des autres et s'étonne du développement d'un tourisme de catastrophe.

Monsieur le Maire profite de l'évocation de ce pénible événement pour remercier à nouveau toutes celles et ceux qui, au côté de Monsieur Jean-Pierre Roblin, ont œuvré pendant tant d'années pour élaborer le Plan communal de sauvegarde de la commune qui, rappelons le, a été voté en Conseil Municipal le 15 décembre 2009 puis présenté à la population le 28 janvier dernier. Monsieur le Maire se demande d'ailleurs comment vont pouvoir faire les communes du littoral que le Préfet

invite à élaborer un PCS avant la fin de l'année 2010 sachant qu'à Esnandes, il a fallu plusieurs années pour concevoir ce document de référence.

Monsieur Roblin présentera lors du prochain Conseil Municipal le mardi 27 avril une délibération en vue de créer une réserve communale de sécurité civile ; suite logique du PCS.

Séance levée à 22h40